



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 02 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes du Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 18 février 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	36
Votants :	40
Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Annick CLAUZADE, Philippe COLLAS, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Stéphanie PORTE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Josiane LEVISKI représentée par Jean-Pierre COLIN, Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET, Gérard

MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN, Victor MONTEIL représenté par Betty CHABANNE, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Sylviane GRANDCHAMP donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Marie CHANQUOI, Régine ANGLARD, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Élodie REBEYROL, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Dominique DURAND, Bernard BEAUDRY, Isabelle DUPUY, Jean-Yves VERGNE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

Objet : Contributions directes : vote des taux 2026

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'état de notification des taux des taxes locales directes sera transmis courant Mars 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 communiqué par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DgFip),

Vu le produit nécessaire à l'équilibre du budget,

Vu, les travaux du bureau en date du 2 février 2026,

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier

(9 Rue Tasset, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours contentieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (

58 av. Jean Jaurès - 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

024-200041150-20260302-DE2026_014-DE
Reçu le 09/03/2026

Vu, le débat d'orientations budgétaires 2026 et le rapport présenté lors du conseil communautaire du 9 février 2026,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Roland MOULINIER, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

 **DE VOTER** les taux des taxes locales 2026 comme suit :

Cotisation Foncière des Entreprises : 25, 11 % avec une durée de lissage à 12 ans (depuis 2017).

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,39 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,65 %

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 2,83%

 **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 02/03/2026

Le Président,
Dominique BOUSQUET


Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20260302-DE2026_014-DE
Reçu le 09/03/2026